



Agents Publics

29 septembre 2026 Pour nos salaires et le Service Public

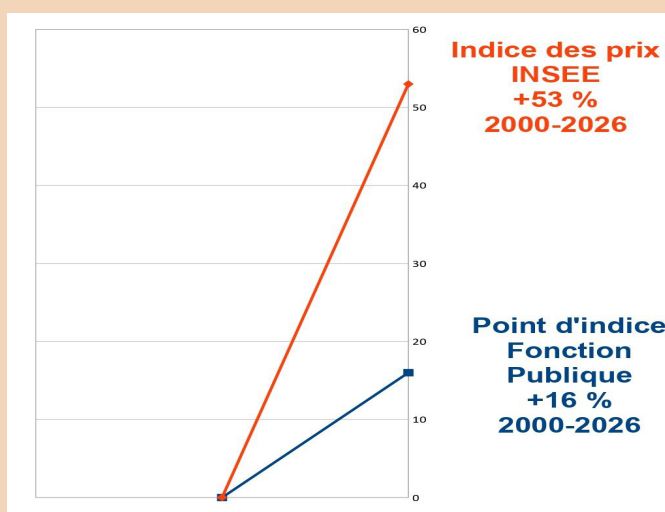


L'ensemble des organisations syndicales de la Fonction Publique appellent à une journée d'action le 29 septembre prochain, avec la question des salaires au centre des préoccupations.

Un point d'indice en perdition

Le point d'indice sert à déterminer les rémunérations des 5,6 millions agents publics. Son niveau est donc déterminant, pour mesurer la perte de pouvoir d'achat.

Voici l'évolution comparée du point et de l'inflation, depuis 2000. Le résultat est clair : les fonctionnaires ont perdu 32 % de pouvoir d'achat depuis 26 ans. Le point d'indice, qui était à **4,25 €** en 2000, est à **4,92 €** aujourd'hui. S'il avait suivi l'inflation, il serait à **6,50 €**. C'est pourquoi la CGT propose d'ailleurs de le porter immédiatement à ce niveau, ce qui ne ferait que rattraper notre perte de pouvoir d'achat depuis 2000.



**Calculez votre perte
de pouvoir d'achat
avec le simulateur CGT :**



Une Fonction Publique smicardisée

Le SMIC bénéficie d'une revalorisation automatique, liée à l'inflation. Ce n'est pas le cas pour le point d'indice de la Fonction Publique. Résultat : à chaque augmentation du SMIC, un grand nombre de fonctionnaires se retrouve en dessous de celui-ci. Jusqu'à maintenant, le Gouvernement revalorisait ensuite le bas de la grille des salaires, pour « rattraper » l'augmentation. Mais depuis cette année, c'est fini !

Après l'augmentation du SMIC du 1^{er} janvier, **356 000 agents** se sont retrouvés en-dessous du SMIC. Et après celle du 1^{er} juin, ce sont **862 000 agents** qui sont dans cette situation, soit plus de **15% des agents publics**.

Comme il est illégal de payer un agent en-dessous du SMIC, ceux-ci reçoivent une « indemnité différentielle », qui compense l'écart entre leur salaire et le SMIC (indemnité qui n'est pas prise en compte dans le calcul de la retraite). Ils restent donc « bloqués » au SMIC alors que leur carrière évolue, pendant des années si rien ne bouge. Pour un agent sur le premier grade de la grille, cela fait près de **20 ans au SMIC !**

Pour une grille revalorisée

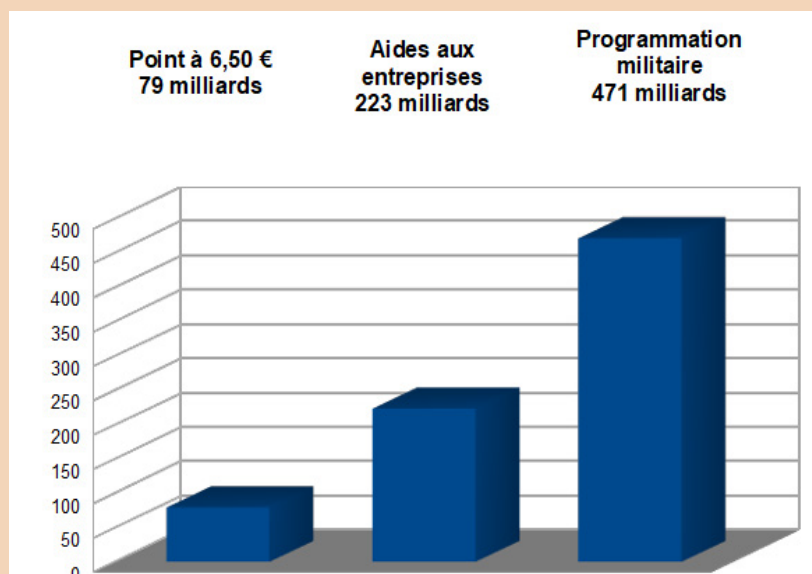
Face à cette « smicardisation » et au tassement de la grille, il est nécessaire d'opérer une refonte complète de la grille indiciaire de la Fonction Publique, pour l'ensemble des catégories A ,B et C, permettant une véritable progression de carrière et la reconnaissance des qualifications. La CGT propose, comme traitements de départ, avec un point d'indice à 6,50 € :

Niveaux de qualification		Situation actuelle			Proposition de refonte	
Grille	Réf diplômes	IM	Traitement brut	Écart	Traitement brut	Écart
C1	Sans	366	1 801,74 €	1	2 400 €	1
C2	CAP-BEP	367	1 806,66 €	1	2 900 €	1,2
B1	BAC	373	1 836,20 €	1,02	3 400 €	1,4
B2	BAC+2	376	1 850,97 €	1,03	3 900 €	1,6
A1	BAC+3	395	1 944,50 €	1,08	4 300 €	1,8
A2	BAC+5	466	2 294,02 €	1,27	4 800 €	2,0
A3	BAC+8				5 500 €	2,3

De l'argent, il y en a !

435 milliards d'euros pour la programmation militaire, 36 milliards supplémentaires annoncés, 223 milliards (au moins !) d'aides annuelles aux entreprises sans véritable contrepartie...

Qu'on compare avec ce que coûterait le passage du point à 6,50 €, soit moins du tiers de la masse salariale de la Fonction Publique (247 milliards) :



La CGT revendique :

- L'augmentation immédiate du point d'indice à 6,50 € et son indexation sur l'inflation ;
- La refonte des grilles pour reconnaître les qualifications, avec un traitement brut minimum à 2400 € ;
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Le rétablissement intégral du salaire pendant les congés maladie et l'abrogation du jour de carence ;
- Le rétablissement de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)

Manifestation

Mardi 29 septembre 2026

9h30 Nice - Place Garibaldi

**Union Départementale CGT
34, Bd Jean Jaurès 06300 NICE
04.92.47.71.10**

Pour l'indemnité de résidence à 3% dans les Alpes -Maritimes

**Signez la
pétition**

